

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 21 mai 2019 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Flour**

NOR : JUS B19 14966 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Riom en date du 28 août 2018 portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Flour ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Riom en date du 4 avril 2019 et du 15 mai 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Flour ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Lydie CHEVALIER, greffière principale, cheffe de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Aurillac, déléguée par décisions des chefs de cour en date du 4 avril 2019 et du 15 mai 2019 au tribunal d'instance de Saint-Flour, est, nommée à titre exceptionnel, régisseuse intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 21 mai 2019 au 31 août 2019.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 21 mai 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY